



VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le quinze juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHARLES, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Christophe CHARLES, Franck VALEMBOSIS, Mathilde DESMONS, Abdelmalik SINI, Marie-José FACQ, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Bernard CZECH, Chantal WAGON, Georges LEMAITRE, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Dorothée LORTHIOS, Christophe LOURDAUX, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Annick BARTKOWIAK, Freddy KACZMAREK, Carine FIEUW, Bernard GORA
Absents ayant donné procuration : Bernard MOREL à Dorothée LORTHIOS, Laurent JOVENET à Christophe CHARLES
Absente : Séverine LASNEAU

Madame Mathilde DESMONS a été désignée secrétaire de séance

16 - CONVENTION AVEC L'ETOILE DE LILI (CHATS ERRANTS)

Madame DESMONS fait part à l'assemblée que l'association « l'Etoile de Lili » est intervenue en 2021 et 2022 sur Aubry pour stériliser des chats (rue Parmentier et la Vallée).

Le problème des chats errants est récurrent sur la ville ; des habitants ont signalé cette prolifération dans le quartier des Asturies et au bon air.

Il semble donc nécessaire de renouveler la convention avec cette association concernant la prise en charge par la municipalité des frais de castration et de trappage (afin de mettre en place une campagne de stérilisation).

Vu l'avis favorable de La commission vie associative, en date du 17 mai 2023 et du bureau municipal en date du 22 mars 2023, il est demandé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis sur le renouvellement de la convention avec l'association « l'Etoile de Lili »
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

**Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Emet un avis favorable sur le renouvellement de la convention avec l'association « l'Etoile de Lili », Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

La Secrétaire de Séance

Mathilde DESMONS



Pour copie conforme,
Le Maire

Christophe CHARLES



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le

27 JUIN 2023

Le Maire,

Christophe CHARLES